

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 21 MARS 2008

### Installation du conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille HUIT, le VINGT ET UN MARS, à 21 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales des 9 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel VAN BOSSTRAETEN,  
Thierry LAPICORRE,  
Delphine MARCENAT,  
Thierry BUTIN,  
Bernard RABIN,  
Philippe BERTRAND,  
Vincent LEGO,  
Nathalie MORALES,  
Martine ROBA,  
Jean-Pierre MAYER,  
Serge DOMENGET,  
Laure CANTIN,  
Laure MALGAUD,  
Gilles GROSJEAN,  
Alain AUDEVAL.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BERTRAND, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

MM Michel VAN BOSSTRAETEN, Thierry LAPICORRE, Melle. Delphine MARCENAT, MM. Thierry BUTIN, Bernard RABIN, Philippe BERTRAND, Vincent LEGO, Melle. Nathalie MORALES, Mme. Martine ROBA, MM. Jean-Pierre MAYER, Serge DOMENGET, Mme. Laure CANTIN, Melle. Laure MALGAUD, MM. Gilles GROSJEAN, Alain AUDEVAL, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Vincent LEGO, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Martine ROBA.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.  
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

## **ÉLECTION DU MAIRE :**

### **Premier tour de scrutin**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

**SE PRESENTENT** : Monsieur Philippe BERTRAND.

Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins :      | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 1  |
| - suffrages exprimés :       | 14 |
| - majorité absolue :         | 8  |

#### **Ont obtenu :**

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| - Monsieur Philippe BERTRAND :      | 10 VOIX |
| - Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN : | 4 VOIX  |

**Monsieur Philippe BERTRAND** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **MAIRE**, et a été installé.

Monsieur Philippe BERTRAND a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **CREATION DES POSTES D'ADJOINTS :**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de QUATRE adjoints.

Il vous est proposé la création de TROIS postes d'adjoints.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal DECIDE par**

11 voix POUR, 4 ABSTENTIONS,

- la création de TROIS postes d'adjoints au maire.

## **ELECTION DU PREMIER ADJOINT :**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à TROIS,  
Il est procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Philippe BERTRAND, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

**SE PRESENTE** : Monsieur Vincent LEGO.

### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins :      | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 5  |
| - suffrages exprimés :       | 10 |
| - majorité absolue :         | 6  |

### **A obtenu :**

- Monsieur Vincent LEGO : 10 VOIX

**Monsieur Vincent LEGO** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **1<sup>er</sup> ADJOINT AU MAIRE**,

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT :**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

**SE PRESENTE** : Madame Martine ROBA.

### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins :      | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 5  |
| - suffrages exprimés :       | 10 |
| - majorité absolue :         | 6  |

### **A obtenu :**

- Madame Martine ROBA : 10 VOIX

**Madame Martine ROBA** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2<sup>ème</sup>  
**ADJOINT AU MAIRE,**

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT:**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

**SE PRESENTE** : Monsieur Bernard RABIN.

### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins :      | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 5  |
| - suffrages exprimés :       | 10 |
| - majorité absolue :         | 6  |

### **A obtenu :**

- Monsieur Bernard RABIN : 10 VOIX

**Monsieur Bernard RABIN** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup>  
**ADJOINT AU MAIRE,**

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

## **ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DU VILLENEUVOIS :**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner DEUX délégués titulaires et UN délégué suppléant de la commune auprès de la Communauté de Communes du Villeneuveois.  
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires et suppléants :

### **Premier tour de scrutin pour les délégués titulaires.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Nombre de bulletins :      | 15 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 0  |
| Suffrages exprimés :       | 15 |
| Majorité absolue :.....    | 8  |

Ont obtenu :

#### **1<sup>er</sup> délégué titulaire :**

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Monsieur Philippe BERTRAND | 11 VOIX |
| – Monsieur Gilles GROSJEAN | 4 VOIX  |

#### **2<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| – Madame Martine ROBA     | 11 VOIX |
| – Monsieur Serge DOMENGET | 4 VOIX  |

**Monsieur Philippe BERTRAND, Madame Martine ROBA, ayant obtenus la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.**

*Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des délégués suppléants.*

### **Premier tour de scrutin pour le délégué suppléant.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Nombre de bulletins :      | 15 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 0  |
| Suffrages exprimés :       | 15 |
| Majorité absolue :.....    | 8  |

Ont obtenu :

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| - Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN : | 7 VOIX |
| – Mademoiselle Laure MALGAUD :      | 4 VOIX |
| – Monsieur Gilles GROSJEAN :        | 1 VOIX |

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

### **Deuxième tour de scrutin pour le délégué suppléant.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Nombre de bulletins :      | 15 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 5  |
| Suffrages exprimés :       | 10 |
| Majorité absolue :.....    | 6  |

Ont obtenu :

- Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN : 9 VOIX
- Monsieur Bernard RABIN : 1 VOIX

**Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.**

**CORRESPONDANT LOCAL DE LA COMMISSION  
« tourisme » auprès de la Communauté de Communes du  
Villeneuvois.**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, pour représenter la commune au sein de la commission « tourisme » de la communauté de communes du Villeneuvois, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

**Délégué titulaire : - Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN.  
Délégué suppléant : - Monsieur Bernard RABIN.**

**CORRESPONDANT LOCAL DE LA COMMISSION  
« culturelle » auprès de la Communauté de Communes du  
Villeneuvois.**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, pour représenter la commune au sein de la commission « culturelle » de la communauté de communes du Villeneuvois, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

**Déléguée titulaire : - Mademoiselle Laure MALGAUD.**

**Délégué suppléant : - Monsieur Alain AUDEVAL.**

## **ELECTION ET FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal,

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,**

**De fixer à DIX le nombre des membres du conseil d'administration, soit : CINQ membres élus et CINQ membres nommés.**

L'Assemblée, procède à l'élection des membres du Conseil Municipal devant siéger au conseil d'administration du CCAS.

**Et ONT ETE ELUS :**

- Monsieur Bernard RABIN.
- Monsieur Vincent LEGO.
- Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN.
- Mademoiselle Nathalie MORALES.
- Monsieur Jean-Pierre MAYER.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRECHE ET HALTE GARDERIE DE L'ASSOCIATION « SAC A PUCES »**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la crèche et halte garderie de l'association « sac à puces » un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

**Délégué titulaire : Monsieur Gilles GROSJEAN.  
Délégué suppléant : Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN.**

## **CORRESPONDANT LOCAL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, pour représenter la commune au de la chambre d'agriculture, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

- délégué titulaire : Monsieur Thierry LAPICOREE,
- délégué suppléant : Monsieur Alain AUDEVAL.

## **NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, un correspondant défense qui aura vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera également pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

- Monsieur Bernard RABIN.



## **COMITE SYNDICAL DU SIVU FOURRIERE DE LOT ET GARONNE :**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, pour représenter la commune au sein du comité syndical du SIVU FOURRIERE DE LOT ET GARONNE, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

**Délégué titulaire : Monsieur Jean-Pierre MAYER,  
Délégué suppléant : Monsieur Thierry BUTIN.**

## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET D'ENERGIES DE LOT ET GARONNE (SDEE 47) (Secteur intercommunal d'énergie de Cancon Monclar).**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune en date du 28 novembre 2006 portant sur son adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47) après dissolution du Syndicat d'Electrification de Cancon Monclar,

Vu les statuts modifiés du SDEE 47 approuvés par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> février 2008,

Considérant qu'il convient d'élire, pour représenter la commune au SDEE 47, au sein du secteur intercommunal d'énergie de Cancon Monclar, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

**Délégués titulaires : Monsieur Bernard RABIN.  
Monsieur Serge DOMENGET.**

**Délégués suppléants : Monsieur Vincent LEGO.  
Monsieur Thierry LAPICOREE.**

## **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLE DU LOT EN LOT ET GARONNE.**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Vallée du Lot en Lot et Garonne, deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

- **délégués titulaires : Monsieur Gilles GROSJEAN.  
Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN.**
- **déléguée suppléante : Madame Martine ROBA.**

## **SYNDICAT UNIFIE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'ASSAINISSEMENT ET D'IRRIGATION DU SUD DU LOT.**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, pour représenter la commune au sein du Syndicat unifié d'alimentation en eau potable d'assainissement et d'irrigation du sud du Lot, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

**Délégués titulaires : Monsieur Vincent LEGO.  
Monsieur Alain AUDEVAL.**

**Délégués suppléants : Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN.  
Monsieur Thierry BUTIN.**

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES DU VILLENEUVOIS :**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient d'élire, pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal de transports scolaires du Villeneuvois. Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ONT ELU**

**Délégués titulaires : Monsieur Bernard RABIN.  
Madame Laure CANTIN.**

**Délégués suppléants : Monsieur Jean-Pierre MAYER.  
Mademoiselle Delphine MARCENAT.**

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES.**

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des commissions communales.

**Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité DECIDENT DE NOMMER aux commissions**

#### **ECOLE - CANTINE :**

**Mr. Bernard RABIN, Mme Laure CANTIN, Mrs. Serge DOMENGET, Thierry LAPICOREE, Melles. Laure MALGAUD, Nathalie MORALES.**

### **CHEMINS:**

Mrs Vincent LEGO - Thierry BUTIN, Mme. Laure CANTIN, Mrs. Gilles GROSJEAN, Thierry LAPICOREE, Jean-Pierre MAYER.

### **BATIMENTS COMMUNAUX :** (commission des travaux).

Mrs. Vincent LEGO – Alain AUDEVAL - Serge DOMENGET - Thierry LAPICOREE - Melle. Delphine MARCENAT – Mr. Jean-Pierre MAYER.

### **APPELS D'OFFRES :**

Mme. Martine ROBA – Mrs. Serge DOMENGET – Gilles GROSJEAN – Melle. Laure MALGAUD – Mrs. Jean-Pierre MAYER – Michel VAN BOSSTRAETEN.

### **FINANCES :**

Mr. Vincent LEGO - Mme. Martine ROBA – Mrs. Gilles GROSJEAN – Laure MALGAUD – Michel VAN BOSSTRAETEN.

### **AGRICULTURE:**

Mrs Vincent LEGO – Alain AUDEVAL – Thierry LAPICOREE – Michel VAN BOSSTRAETEN.

### **FETES ET CEREMONIES :**

Mrs. Alain AUDEVAL - Thierry BUTIN – Melles. Laure MALGAUD - Delphine MARCENAT – Mr. Jean-Pierre MAYER – Melle. Nathalie MORALES.

### **CLIMATOLOGIE :** Mrs. Michel VAN BOSSTRAETEN – Serge DOMENGET.

### AIDE SOCIALE :

Mrs. Vincent LEGO – Bernard RABIN – Monsieur Jean-Pierre MAYER –  
Melle Nathalie MORALES – Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN.

### SECURITE : (Buts de sport – Aires de jeux – Bâtiments communaux).

Mrs Vincent LEGO – Alain AUDEVAL - Thierry BUTIN - Thierry LAPICOREE - Melle.  
Delphine MARCENAT - Mr. Jean-Pierre MAYER.

### FOYER – RURAL :

Mr. Thierry LAPICOREE – Melle. Nathalie MORALES.  
Mr. Bernard RABIN – Melle. Delphine MARCENAT.  
Mr. Alain AUDEVAL - Mme. Laure CANTIN.

### COMMUNICATION : (bulletin municipal)

Mme Martine ROBA - Mrs. Bernard RABIN – Alain AUDEVAL – Michel  
VAN BOSSTRAETEN.

### RELATION DES ASSOCIATIONS :

Mrs Bernard RABIN – Alain AUDEVAL - Laure CANTIN - Thierry  
LAPICOREE - Laure MALGAUD – Michel VAN BOSSTRAETEN.

### FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE :

Mme. Martine ROBA – Mr. Thierry BUTIN – Melles. Laure MALGAUD –  
Delphine MARCENAT.

### JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS : (au sein du village)

Mme. Laure CANTIN – Mr. Serge DOMENGET – Melle Laure MALGAUD –  
Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN.

## AFFAIRES DIVERSES

- A/ **PROPOSITION** pour les remerciements à la population et présentation du Conseil lors d'un apéritif.
- **ACCORD** des membres du Conseil.
  - Date à fixer à la prochaine réunion
- B/ **MISE AU POINT** pour la distribution des bulletins d'information selon les secteurs de chacun.
- Décision ultérieurement.
- C/ **Le jour choisi** pour les réunions de conseil sera le **VENDREDI** soir.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE**  
La séance est levée à 11 heures 30